

À Paris, le 28 avril 2023

Le Syndicat National de la Restauration Rapide se félicite des avancées notables dans la mise en place de la vaisselle réemployable pour la consommation sur place, à l'occasion d'un nouveau point d'étape avec le ministère de la Transition écologique

Le SNARR était présent en nombre au nouveau point d'étape organisé ce jeudi 27 avril par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en présence de la Secrétaire d'État Bérangère COUILLARD, sur la mise en place de la vaisselle réemployable pour les repas pris sur place dans les établissements de plus de 20 places assises, disposition prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC).

Cette nouvelle réunion rassemblait différents acteurs de la restauration rapide – grandes enseignes, franchisés indépendants, acteurs régionaux – ainsi que d'autres acteurs de la restauration (collective, de loisirs...). Elle fait suite à celle du 6 janvier où les acteurs présents avaient réaffirmé leur ambition d'atteindre la mise en œuvre complète de la vaisselle réemployable pour les repas pris sur place. A cette occasion, ils avaient également alerté le ministère sur des difficultés liées à l'application de cette mesure : coûts d'installation, pénuries de contenants, vol de vaisselle, impact sur le don alimentaire, difficultés à recruter du personnel, etc.

Ce nouveau point d'étape dans l'application de la loi AGEC a permis au secteur de présenter des avancées significatives et de continuer le travail constructif engagé avec le ministère. Également, les enseignes ont pu présenter plus en détails leur stratégie pour tenir leurs engagements pour une mise en place de la vaisselle réemployable pour les repas pris sur place durant l'année 2023. Pour la majorité des enseignes, cet objectif sera atteint pour la fin juin.

En tant que principal représentant de la restauration rapide, le SNARR s'est fait l'écho de ses 3 000 adhérents lors de cette réunion en soulignant la dynamique des enseignes et tout en alertant sur les difficultés persistantes.

Ces écueils ont de nouveau été exposés au ministère qui a manifesté sa compréhension des sujets auxquels le secteur dans son ensemble fait face et a souligné les investissements conséquents consentis par les différentes enseignes pour avancer vers le réemployable.

Le SNARR continue et continuera d'échanger et de travailler étroitement avec le ministère pour mener à bien cette transition et salue la compréhension, l'écoute et l'accompagnement technique mis en place par les ministres pour faire de cette révolution pour le monde de la restauration une réussite pour tous.

Pour Esther KALONJI, Déléguée générale du SNARR : « Depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'entrée en vigueur de l'interdiction de la vaisselle à usage unique pour les repas pris sur place, le secteur de la restauration rapide a pris ses responsabilités. Nos adhérents ont investi, initié des actions et pris des engagements pour se mettre en conformité. Cet échange constructif et positif a permis de constater les avancées significatives du secteur et ce malgré les difficultés opérationnelles révélées dans l'application de la mesure. Nous tenons à saluer à nouveau l'accompagnement des ministres et nous réaffirmons notre détermination à continuer de travailler étroitement avec leurs équipes pour réussir cette transition vers la vaisselle réemployable pour la consommation sur place. »

